

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de LA MOTTE SERVOLEX

### Aménagement de l'éco-hameau des Granges

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
AU TITRE DES ARTICLES L 181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juin 2019 est ouverte en mairie de La Motte Servolex une enquête publique de 34 jours du mercredi 10 juillet 2019 au samedi 10 août 2019 inclus concernant l'aménagement de l'éco-hameau des Granges sur la commune de La Motte Servolex.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de La Motte Servolex du mercredi 10 juillet 2019 au samedi 10 août 2019 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels de cette mairie (les lundis, mercredis et vendredis : de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h; les mardis et jeudis de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h30 et les samedis de 8h15 à 11h45 )

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>; Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur André PETIT est nommé commissaire enquêteur. Il siègera selon les modalités suivantes en mairie de La Motte Servolex :

- le mercredi 10 juillet 2019 de 8h45 à 11h45
- le mardi 23 juillet 2019 de 14h30 à 17h30
- le samedi 10 août 2019 de 8h45 à 11h45

Pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées sur le registre tenu à sa disposition en mairie de La Motte Servolex.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- à la mairie de La Motte Servolex, siège de l'enquête, par courrier postal,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr)
- sur le site internet de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>) pendant toute la durée d'enquête.

Les observations reçues par voie électronique seront dupliquées et consultables sur le site internet susvisé.

Madame Emmanuelle RICHARD, responsable du projet à la SPLS, se tient à la disposition du public pour fournir des informations sur le projet (courriel : [eRichard@sas73.fr](mailto:eRichard@sas73.fr) – tel : 04-79-75-32-87).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de La Motte Servolex et à la Direction des territoires – Service environnement, eau, forêts – Bâtiment l'Adret, 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.